



Prescription peine tribunal correctionnel

Par **durand**, le **17/07/2012** à **10:28**

Bonjour,rnBonjour,rnJ'ai été condamné par défaut à 6 mois d'emprisonnement ferme par le tribunal correctionnel de LILLE. Je suis actuellement fonctionnaire et c'est mon employeur qui m'a indiqué lors de mon entretien que j'avais été condamné et que mon casier judiciaire n'était pas vierge. Les faits se sont déroulés en 1997 et ayant déménagé entre temps, je n'ai jamais reçu de convocation pour le tribunal. Je pense que si la justice avait voulu me retrouver, étant rémunéré par l'état, cela aurait été fait depuis longtemps. Qu'en est-il exactement ? Qu'est ce que je risque si je me rends à l'étranger ? si je me fais contrôler par les services de police ? En effet ma concubine n'est pas au courant de la situation et je n'ai pas vraiment de précisions hormis le fait que j'ai été condamné à 6 mois ferme pour falsification de chèques.Y a t'il prescription en raison de l'ancienneté des faits. Merci de votre réponse rapide.rnrnMerci de votre réponse mais dans mon cas puis-je me rendre à l'étranger sans risquer d'être inquiété en cas de contrôle ???

Par **edith1034**, le **17/07/2012** à **14:33**

la prescription est de cinq ansrnrnle jugement est rendu par défaut il aurait dû être effacérnrnfaites une demande au casier judiciaire pour demander la prescription et l'amnistie des lois de 1995 si les faits sont antérieurs au 18 mai 1995 ou à la loi d'amnistie de 2002rnrnpour tout savoir sur le droit pénalrnrn<http://www.fbis.net/recourspenaux1.htm>

Par **Griphus72**, le **17/07/2012** à **15:55**

Monsieur,rrnrnVous écrivez deux fois le même sujet en une seule journée. Sachez que ça ne rend pas la réponse deux fois plus rapide.rrnrnQuelle est la date du jugement?

Par **aka82**, le **28/11/2012** à **22:32**

Bonjour à tous alor enfaite j'ai besoins de votre aide, mon amis a comis un vol de scooter est la brulée contre un hlm aucun décès aucun blésseé , moi je suis sont complice pasque j'tais a coter de lui quand ils a fait l'acte , ont c'est fait arretée pour vol en réunion et incendie volontaire par moyens dangeureux , pour infot ont na pas de casier judiciaire donc pas connu des sevice de police et l'age 18 ans , ont nous a mi en garde a vue 24 heure , puit ont a etais présenté devant le procureure est le juge , ils nous a dit que en atendan le jugement ont sera sous controle judiciaire strict donc je vien verre vous pour avoir des infot sur les peine que ont pourrait avoir svp ??? c urgent dans 2 jours j'ai mon jugement c urgent merci a tous.